

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 18 décembre 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-529

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Aucune déclaration n'a été faite en 2018 auprès du greffier par un membre du conseil de la ville aux termes de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.



DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- Liste des chèques émis du 8 novembre au 6 décembre 2018, pour un montant de 2 418 216,30 \$;
- Liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 30 novembre 2018, pour un montant de 456 922,03 \$;

- Liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 30 novembre 2018, pour un montant de 323 573,11 \$;
- Liste des dépenses par approbateurs du 8 novembre au 5 décembre 2018, pour un montant de 975 284,79 \$



2018-530

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



SUSPENSION DE LA SÉANCE

À 19 h 57, le conseil suspend la séance durant la période de questions.



REPRISE DE LA SÉANCE

À 19 h 57, le conseil reprend la séance et la période de questions.



SUSPENSION DE LA SÉANCE

À 20 h 55, le conseil suspend la séance.



REPRISE DE LA SÉANCE

À 22 h 26, le conseil reprend la séance.



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 5 DÉCEMBRE 2018 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 5 décembre 2018.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 19 DÉCEMBRE 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2018.



2018-534

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 19 DÉCEMBRE 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2018-688

Entente entre la Ville de Québec et le *Carrefour international de théâtre de Québec inc.*, relative au versement d'une somme dans le cadre de la production et de la présentation de l'œuvre théâtrale *Où tu vas quand tu dors en marchant...?*, pour les années 2019 et 2020, dans le cadre de l'événement *Carrefour international de théâtre* (Dossier 52676)

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2018 (suite)

- AP2018-756** Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces mécaniques servant à l'entretien d'automobiles V.U.S., camionnettes et camions intermédiaires (Appel d'offres public 52855)
- AP2018-779** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces d'outillage spécifique (Appel d'offres public 52932)
- AP2018-793** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de l'œuvre d'art public *Toucher la cible* dans le cadre du *Concours d'œuvre d'art public – Nordiques LNH – Frères Stastny* (Dossier 53111)
- A3MR2018-014** Subvention à *Moisson Québec* dans le cadre du *Programme de récupération en supermarchés*
- A3MR2018-015** Subvention à *Les Amis et Amies de la Terre de Québec* dans le cadre du projet laboratoire *Les Mange-gardiens : une communauté mobilisée et active pour la réduction du gaspillage alimentaire*
- LS2018-126** Appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, d'un montant pour la finalisation des travaux d'installation et d'aménagement d'un jeu d'eau thématique au domaine de Maizerets
- AP2018-780** Adjudication d'un contrat pour l'enlèvement de graffitis, nettoyage et cirage de monuments, d'œuvres d'art et d'autres équipements (Appel d'offres public 52550)
- AP2018-785** Contrat pour la maintenance et le soutien pour les produits de la suite *AG/L* du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 (Dossier 53139)
- AP2018-788** Renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier)* d'*Oracle* et le rehaussement du niveau de service (Dossier 44976)
- A3TP2018-001** Entente entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au déneigement de la partie du réseau artériel de compétence d'agglomération située sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette (saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023)
- SC2018-002** Entente entre la Ville de Québec et *La Société canadienne de la Croix-Rouge*, relative aux services aux personnes sinistrées lors de sinistres mineurs et majeurs (Dossier 53136)
- DE2018-151** Entente entre la Ville de Québec et *Gestion immobilière Tarom inc.*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Construction d'un nouveau bâtiment LEED* dans le cadre du *Programme d'aide à la certification LEED des projets immobiliers dans les espaces d'innovation Michelet et D'Estimauville et dans les écoquartiers de la Pointe-aux-Lièvres et D'Estimauville*, de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2018-232** Révision de la *Politique d'investissement du Fonds local d'investissement*
- DE2018-234** Bail entre la Ville de Québec et *Groupe immobilier Tanguay inc.*, relatif à la location d'espaces situés au 5720, boulevard de l'Ormière – Arrondissement des Rivières
- DE2018-244** Convention de partage entre la Ville de Québec et le *Centre local de développement de Québec*, relative au transfert de l'actif net résiduel, des autres affaires, procédures, dossiers et des autres documents du *Centre local de développement de Québec*
- DE2018-274** Bail entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Complexe de la Capitale*, relatif à la location d'espaces situés au 5400, boulevard des Galeries – Arrondissement des Rivières
- FN2018-051** Révision à 16 003 087 \$ du montant de l'affectation annuelle à la *Réserve financière pour le paiement de la dette d'agglomération*, soit une baisse de 1 096 913 \$, et ratification de l'appropriation d'un montant de 16 813 613 \$ à la *Réserve financière pour le paiement de la dette d'agglomération*
- FN2018-057** Autorisation de l'affectation de paiements comptant pour divers travaux requis afin de satisfaire les besoins opérationnels et fonctionnels des services visant la protection publique pour un montant de 225 000 \$ et autorisation pour l'application des paiements

comptant sur des dépenses dans des règlements d'emprunt d'agglomération pour un montant de 30 527 000 \$

- FN2018-059** Fermeture de 48 règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser, annulation des soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) et utilisation des soldes disponibles desdits règlements
- OM2018-003** Contribution financière de 10 % de la Ville de Québec à l'*Office municipal d'habitation de Québec* pour le renouvellement de l'entente de gestion du supplément au loyer du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023
- PA2018-183** Versement d'une subvention à l'*Organisme des bassins versant de la Capitale* (organisme partenaire au programme *Mitacs-Accélération*), à titre de collaboration de l'agglomération de Québec à un projet de recherche appliquée sur les milieux humides et hydriques qui sera réalisé sur son territoire
- RH2018-1082** Approbation de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'*Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, concernant la restructuration du régime de retraite et le règlement de divers griefs
- TI2018-012** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative à la fourniture de biens et de services en matière de technologies de l'information
- TI2018-013** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à la gestion et l'utilisation du système *RH-PAIE*
- DE2018-253** Entente entre la Ville de Québec et *Expo Entrepreneurs*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Expo Entrepreneurs PRO 2019 à Québec*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2018-263** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec* et de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démarche entrepreneuriale de l'Université Laval 2018-2021*
- PA2018-149** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de biométhanisation sur la partie territoire formée du lot numéro 5 375 773 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1234
- FN2018-041** *Règlements modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dépenses mixtes*, R.A.V.Q. 1158
- GA2018-014** *Règlement de l'agglomération sur les modalités de publication des avis publics*, R.A.V.Q. 1192
- TE2018-022** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes du poste de pompage des eaux usées Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1229
- PA2018-169** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement d'une partie de la route de l'Église et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1231
- FN2018-049** *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement sur la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain relativement au prolongement de la durée de la réserve financière au 31 décembre 2021*, R.A.V.Q. 1240

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 19 DÉCEMBRE 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2018.



2018-535

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 19 DÉCEMBRE 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure dans le dossier des quotes-parts d'agglomération (dossier 200-17-014410-112), lequel fait l'objet d'un appel en Cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE ces jugements auront des répercussions sur les budgets d'agglomération futurs, incluant celui de 2019,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes sous réserve toutefois des modifications qui devront y être apportées pour tenir compte des admissions de la Ville de Québec dans le dossier 200-17-014410-112 et de la décision de la Cour d'appel en lien avec ce dossier:

FN2018-062 Adoption des prévisions budgétaires 2019 reliées aux compétences d'agglomération de Québec

FN2018-062 Adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 relié aux compétences d'agglomération de Québec

FN2018-061 Adoption du budget (incluant le programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 pour un montant de 496,8 M\$) du *Réseau de transport de la Capital* pour l'exercice financier 2019

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-536

CONSEIL – EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Caroline Tremblay au poste de directrice générale, selon les conditions de travail prévues au contrat de travail joint au mémoire;

QUE le maire précise avec Mme Caroline Tremblay la date d'entrée en fonction de cette dernière, au plus tard le 28 février 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président vote



À 22 h 33, Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, quitte son siège.



2018-537

CONSEIL – FIN DE MANDAT – DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la résolution 2018-205 du 22 mai 2018 nommant Mme Josée Larocque à titre de directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'embauche d'une nouvelle directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE Mme Josée Larocque cessera d'occuper la fonction de directrice générale par intérim le 1^{er} mars 2019 pour continuer d'assumer son poste de trésorière et directrice du Service des finances.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-538

CONSEIL – ABOLITION DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'abolir le Service du développement économique.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



À 22 h 36, Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, reprend son siège.



2018-539

TRÉSORERIE – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2019, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures confie, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en sodium liquide) nécessaire aux activités de la Ville pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées.

De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-540

TRÉSORERIE – PAIEMENT COMPTANT SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET AFFECTATION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à affecter la somme requise de 5 317 162 \$ et à l'approprier sur le fonds général, comme mentionnée à l'annexe A jointe au mémoire, afin d'effectuer les paiements comptant des projets d'investissements, et la somme de 5 800 000 \$ pour le projet du Centre communautaire secteur Bocages;

DE modifier la résolution 2017-199 du 16 mai 2017 relative à l'affectation de l'excédent non affecté au 31 décembre 2015 en remplaçant les mots « Centre communautaire Jean-Marie-Roy » par les mots « Centre communautaire secteur Bocages ».

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-541

TRÉSORERIE – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TECQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver la programmation modifiée en date du 18 décembre 2018 des travaux admissibles comme proposée et déposée séance tenante.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-542

TRÉSORERIE – REPORT DE BUDGET POUR LES ENGAGEMENTS EN COURS EN FIN D'ANNÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'affecter un montant de 225 000 \$ du surplus accumulé non affecté au budget de fonctionnement de l'année 2019 aux fins de l'équilibre budgétaire dont le détail est joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-543

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-544

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES – FIN D'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à effectuer les virements de fonds ou de crédits nécessaires afin de ramener l'ensemble des soldes négatifs à zéro pour la fin d'exercice 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-545

GREFFE – LITIGE RELATIF AUX QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION 2008-2015 – AUTORISATION DE SIGNATURE – QUITTANCE PARTIELLE MODIFIÉE

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du litige relatif aux quotes-parts d'agglomération 2008 – 2015, la Ville de Québec a admis devoir à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures certains montants d'argent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a en conséquence versé à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures une somme de 6 566 679 \$ en paiement de la majeure partie des montants ainsi admis;

CONSIDÉRANT que ce paiement était toutefois sujet à un ajustement par la Ville de Québec en capital, intérêts et indemnité additionnelle, en fonction des vérifications qui devaient être effectuées sur l'applicabilité ou non du crédit sur les intérêts payés pour l'année 2008 par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT que cet ajustement est de 33 916 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a transmis à nos procureurs un chèque pour ce montant;

CONSIDÉRANT que l'encaissement de ce chèque est conditionnel à la signature d'une quittance partielle modifiée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser M^e Pierre Laurin, du cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L., à signer une quittance partielle modifiée, pour et au nom de la Ville, conformément au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-546

GREFFE – PUBLICATION DU BUDGET ET DU PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE publier dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville un document explicatif du budget 2019 et un document explicatif du Plan quinquennal d'immobilisation 2019-2020-2021-2022-2023 au lieu d'une distribution à chaque adresse civique.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-547

GREFFE – VENTE DU LOT 6 268 618 – SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DUMPLING – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter la cession par la société en commandite VeyLin à Société en commandite Dumpling de tous ses droits dans la promesse d'achat acceptée par la Ville au terme de la résolution 2018-322 du 17 juillet 2018 en ce qui concerne la partie du lot 5 759 680 à être ultérieurement désignée comme étant le lot 6 268 618;

DE résilier ladite promesse d'achat en ce qui concerne le résidu du lot 5 759 680 à être ultérieurement désignée comme étant le lot 6 268 617 et de répartir l'acompte versé pour l'acquisition du lot 5 759 680 entre la Ville et Société en commandite Dumpling en proportion de la partie de terrain que cette dernière acquiert en lieu et place de la Société en commandite VeyLin et la partie que la Ville conserve;

DE vendre une partie du lot 5 759 680 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 23 347,4 m² (251 309,32 p²) à être ultérieurement désignée comme étant le lot 6 268 618, à Société en commandite Dumpling, au prix de 4,60 \$/p², soit pour un montant de 1 156 022,87 \$, selon des conditions substantiellement conformes au projet d'acte de vente joint au mémoire. La partie de l'acompte versée par la Société en commandite VeyLin pour l'acquisition de ce terrain, soit le montant de 56 544 53 \$ sera affecté au paiement du prix de vente;

QUE l'acte de vente inclura la servitude prévue à la promesse d'achat signée par la Société en commandite VeyLin;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble à 2,91 \$/m² (0,27 \$/p²);

QUE, lors de la signature de l'acte de vente, la somme de 36 325,85 \$ pour le branchement non résidentiel de l'immeuble et le test d'étanchéité devra être payée;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente et tout consentement à la cession des droits à l'offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-548

GREFFE – RENONCIATION À UNE SERVITUDE D'ASPECT – LOT 3 055 510 – LE CENTRE DU ROUTIER ST-AUGUSTIN INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE confirmer que toutes les obligations décrites et exigées du Centre du routier St-Augustin inc. à l'acte de vente, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 5 juillet 2007 sous le numéro 14 414 508 et plus précisément les paragraphes 10 et 11 de l'article « Obligation de l'acquéreur » ainsi que la clause « Approbation des plans de construction », ont été respectées et/ou ne sont plus exigées par la Ville. De plus, la Ville accepte d'annuler la servitude d'aspect créée dans l'acte ci-dessus décrit;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents requis pour donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-549

GREFFE – CESSIION DU LOT 6 286 248– BOISÉ ST-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession par lequel Gesquim inc., Les immeubles Giasson inc. et Les Constructions Bé-con inc. cèdent gratuitement et sans aucune charge à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le lot 6 286 248 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-550

GREFFE – RENONCIATION DE SERVITUDE – LOTS 5 299 477, 6 098 684, 6 098 686 ET 6 098 687 – LES TERRASSES ET JARDINS DU SÉMINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de renonciation (extinction) de servitude d'aqueduc et d'égout publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf pourvu qu'il se limite aux lots 5 299 477, 6 098 684, 6 098 686 et 6 096 687, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-551

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT – APPEL D'OFFRES NO APO-2018-022 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement, conformément à l'appel d'offres public n° APO-2018-022 (no d'avis SÉAO 1210410), à Camions Freightliner Québec Inc. pour une somme de 270 264,49 \$, plus taxes applicables conformément à sa soumission datée du 16 octobre 2018;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service des travaux publics;

D'autoriser la trésorière, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-552

RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION DU POSTE D'AGENTE JURIDIQUE AU SERVICE DU GREFFE ET NOMINATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE créer le poste d'agente juridique au Service du greffe;

DE nommer Mme Caroline Gauthier au poste d'agente juridique à compter du 1^{er} janvier 2019, selon les modalités prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-553

RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION DU POSTE PERMANENT DE TECHNICIEN EN URBANISME ET NOMINATION AU SERVICE DE L'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE créer le poste permanent de technicien en urbanisme au Service de l'urbanisme;

DE nommer Mme Isabelle Poulin au poste de technicienne en urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2019, selon les modalités prévues à la *Convention collective du Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés à la FISA*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-554

RESSOURCES HUMAINES – RESTRUCTURATION DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver la nouvelle structure du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon le projet d'organigramme joint au mémoire en date du 18 décembre 2018;

D'approuver la nomination de Mme Sarah Vachon-Bellavance à titre d'agente culturelle et communautaire permanente à compter du 1er janvier 2019;

D'approuver la nomination de Mme Martine Leduc à titre de coordonnatrice aux loisirs à compter du 10 février 2019, au retour de son congé de maternité.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-555

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION AU GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES – ANNEXE B ET STRUCTURE DE CLASSIFICATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver les modifications relatives à l'abolition et à la création de certains postes, ainsi que la modification de certains titres de fonctions proposées à l'annexe B du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-556

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2019-2020 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées* annexé au mémoire et de continuer d'en superviser la réalisation via le comité de suivi.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-557

URBANISME – SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 000 \$;

QUE la municipalité autorise M. Jean-Sébastien Bussière, directeur du Service de l'urbanisme, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-558

URBANISME – TOLÉRANCE DE PASSAGE DANS L'EMPRISE DE LA VILLE – SENTIERS QUAD ET MOTONEIGE

CONSIDÉRANT les demandes de modification aux tolérances de passages dans l'emprise routière publique déposées par le Club de motoneige de la Jacques-Cartier et le Club Aventure-Quad Québec ainsi qu'une tolérance de passage sur le lot 2 814 769 appartenant à la Ville et situé entre l'autoroute 40 et la rue d'Anvers;

CONSIDÉRANT QUE le Service du Greffe et le Service des travaux publics n'ont aucune objection envers les demandes des requérants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter les trois modifications proposées selon les plans joints au mémoire;

La condition suivante se rattachant à la demande du Club de motoneige de la Jacques-Cartier visant à circuler sur le lot 2 814 769 appartenant à la Ville :

- Détenir en tout temps un accord du ou des bénéficiaire(s) de la servitude pour le passage dans l'emprise de cette dernière;

QUE le Service des travaux publics installe la signalisation adéquate selon les normes en vigueur.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-559

URBANISME – PIIA – 231, RUE D'AMSTERDAM

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 231, rue d'Amsterdam, connu et désigné comme étant le lot 4 281 611, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'équipements de chauffage, ventilation et climatisation sur le bâtiment principal. À savoir deux unités sur la toiture et cinq unités regroupées sur le mur latéral gauche. L'ensemble étant à l'arrière du bâtiment. Le projet inclut aussi la plantation en cour avant et latérale gauche de deux érables à sucre d'un calibre minimal de 90 mm calculé à 150 cm du sol ;

Le tout approuvé selon les documents suivants:

- Croquis d'implantation au sol et élévation sommaire des équipements, document électronique PDF par Martine Ferland, mandataire, daté du 10 décembre 2018 ;
- Croquis d'implantation des équipements sur la toiture, document électronique PDF par Martine Ferland, mandataire, daté du 10 décembre 2018 ;
- Courriel confirmant la plantation, l'essence et le calibre des arbres à planter accompagné d'une implantation des arbres, document électronique PDF par Martine Ferland, mandataire, daté du 10 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-560

URBANISME – PIIA – 240, RUE DE SYDNEY

CONSIDÉRANT QUE l'architecture est une continuité de la partie existante et reprend les mêmes matériaux et mêmes éléments distinctifs;

CONSIDÉRANT la présence de deux bassins de rétention à ciel ouvert situés en cour avant secondaire, un aménagement paysager soigné a été exigé afin d'atténuer l'impact visuel de ces ouvrages permettant ainsi d'atteindre les objectifs et critères applicables du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* comme déposé pour le 240, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 5 906 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement du terrain avec les notes et obligations suivantes :

- Aucun entreposage extérieur n'est prévu sur le site. Tout entreposage extérieur devra faire l'objet d'un permis distinct;
- L'affichage n'est pas traité dans la présente demande et devra faire l'objet d'un permis distinct;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Marc Dufour, arpenteur-géomètre, minute 709, révision 4, datée du 11 octobre 2018;
- Plan d'architecture projet « Immeuble Savard-Jutras Phase II » par Apostolos Caroussos, architecte, N° de dossier 2383, daté du 14 novembre 2018;
- Plan d'aménagement paysager incluant les deux bassins de rétention par Les Artisans du Paysage Inc., N° de projet 18-050, phase I et phase II, daté du 22 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-561

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-576 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-576 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2019*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.



2018-562

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-575 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2016-481 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT POUR CERTAINES ENTREPRISES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-575 abrogeant le Règlement n° 2016-481 établissant un programme de crédit de taxes à l'investissement pour certaines entreprises*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

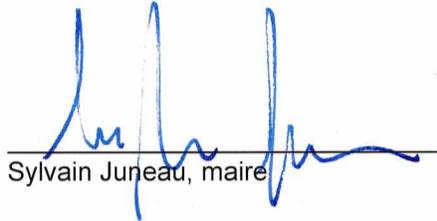


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

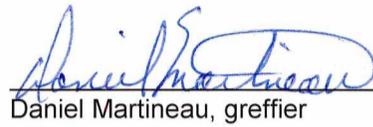


CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 23 h 05.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier